

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 17 octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 10 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 11  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**Présents : Alexandra BUTEL, Cécile LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Frédérique PRAL, Jean-Marie PRAYER, Jérémy SARRAZIN, Jean-Louis SERRES**

**Excusés /Pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir Frédérique PRAL), Jacqueline PUGET (pouvoir Stéphane PATRAS)**

**Absent : Marie-Paule ROGOU**

**Secrétaire de séance :**

**Objet : Demande de subvention auprès de la Région Sud pour la rénovation, l'extension et la construction de cabanes pastorales**

Le pastoralisme est essentiel à la vie de nos montagnes. Pour soutenir nos agriculteurs et les aider à moderniser leur filière, la Région Sud investit 2 millions d'euros pour rénover les cabanes pastorales de nos Alpes du Sud. Les communes peuvent solliciter l'aide financière de la région pour la création et la rénovation des cabanes pastorales. L'aide peut couvrir jusqu'à 75% du montant des dépenses avec un plafond de subvention à 200.000 €.

Dans le cadre d'une mission confiée par la commune au Cabinet d'Architecture Escanez, un projet de rénovation, extension et création a été établi comme suit :

- Cabane du col de la Saume (rénovation),
- Cabane de l'Aup (rénovation),
- Cabane du Vallon d'Ane (extension),
- Cabane de Barges (extension),
- Cabane de Tune (construction).

Le projet et le programme complet sont à ce jour établis et le coût du projet global s'élève à 314.310,17 € HT réparti comme suit :

- Cabane du col de la Saume : 57.947,00 € HT,
- Cabane de l'Aup : 71.858,70 € HT,
- Cabane du Vallon d'Ane : 48.520,90 € HT,
- Cabane de Barges : 52.737,95 € HT,
- Cabane de Tune : 83.245,62 € HT.

Les fiches relatives aux coûts de chaque projet, les notices descriptives et l'avant-projet définitif sont annexés à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et de solliciter la Région Sud pour l'attribution d'une subvention d'aide à l'investissement.

Le montant du projet est estimé à 314.310,17 € HT.

Plan de financement :

- Région Sud : 200.000 €,
- Autofinancement : 114.310,17 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé,
- **SOLLICITE** une subvention d'aide à l'investissement auprès de la Région Sud d'un montant de 200.000 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le :

Publié le :

Affiché le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Alexandra BUTEL

